

DEMANDE D'ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE « SANGLIER »

N° PLAN DE CHASSE : Commune(s) :

IDENTITE DU DEMANDEUR :

Société, association, groupement, etc.... :

Nom - Prénom (du représentant) :

Adresse complète :

Code Postal :Localité :

Agissant en qualité de :

Propriétaire

Détenteur du droit de chasse

Mandataire

G.I.C.

Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges

PLAN DE GESTION :

	SANGLIER	
Attribution initiale (au 1 ^{er} juin)	
Attributions supplémentaires déjà obtenues	
Prélèvement (à la date de la demande)	
Nbre demandé pour l'attribution complémentaire	
	Avis du Président de G.I.C	Avis de l'Administrateur du sous massif

Décision Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges	Attribution :	Date :

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale de la fédération, aucune somme forfaitaire ne vous sera facturée pour le traitement de vos demandes d'attribution complémentaires durant la saison 2024/2025. Le tarif du bracelet s'élève à 25 € pour cette saison.



Si vous souhaitez recevoir vos bracelets par envoi postal, des frais sont à ajouter à votre facture : 5€ pour 1 à 5 bracelets ou 8€ à partir de 6 bracelets.

Fait à.....Le.....

Signature du demandeur

Les différents renseignements demandés sont obligatoires pour permettre l'instruction de votre demande d'attribution complémentaire.

Sans l'ensemble de ces renseignements, votre demande ne pourra être instruite.

Les règles pour les réattributions sont les suivantes (règles pouvant être assouplies en fin de saison en fonction des indicateurs par secteur) :

- Attribution initiale inférieure à 5 sangliers = attribution minimum égale à l'attribution initiale
- Attribution initiale supérieure ou égale à 5 sangliers = attribution minimum de 5 sangliers